



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 66213

## Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation d'un certain nombre de personnes qui, à l'issue d'un contrat emploi solidarité, ne recouvrent pas immédiatement une indemnisation ASSEDIC. Beaucoup d'entre elles ne sont pas informées de la nécessité de leur réinscription immédiate à l'ANPE ; elles sont de ce fait radiées. La reprise du versement de leurs indemnités de chômage se fait avec plusieurs semaines de retard et entraîne une perte financière très préjudiciable pour celles et ceux de nos concitoyens les plus modestes. Il lui demande quelles solutions elle envisage pour remédier à ce problème.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Malavieille](#)

**Circonscription :** Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66213

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 septembre 2001, page 5406